

Macronavirus

Alexandre BOLLENGIER

11 mars 2020 à 18:54

0 

Le sous-préfet de la cité des Princes a-t-il soufflé sur des braises déjà bien rougeoyantes ? À supposer qu'ils aient eu, à un moment ou un autre, un coup de mou, les opposants à la réforme des retraites, et à l'utilisation par le gouvernement de l'article 49.3 de la Constitution pour entériner le projet, ont en tout cas été requinqués par un arrêté préfectoral il y a une dizaine de jours.

Datant du 3 mars, celui-ci interdit toute manifestation rue de la Sous-préfecture, rue de l'Hôtel-de-Ville et place Saint-Martin, c'est-à-dire à proximité immédiate des permanences du député LREM et candidat à la mairie de Montbéliard Denis Sommer.

« Un déni de liberté d'expression inacceptable dans une démocratie », a entonné en chœur, et en usant d'humour, une quarantaine de refoulés, mercredi 11 mars après-midi, en collant des affiches un peu partout au centre-ville avec l'inscription « Attention ! Zone infectée. Macronavirus ».

La CGT a fouillé dans ses archives. Et sa mémoire d'éléphant. « À notre connaissance, il y a eu deux précédents », rappelle Bruno Lemerle, responsable de la section Retraités du site PSA de Sochaux. « En 1943 lorsque les Allemands ont interdit tout attroupement à l'occasion du 14-Juillet et en 1959 lorsque la préfecture a interdit aux travailleurs algériens de manifester en faveur de l'indépendance de l'Algérie. »

Contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres villes, les manifestations, à Montbéliard, contre la réforme des retraites n'ont jamais été virulentes. L'arrêté préfectoral est-il donc disproportionné ? À Chacun de juger.